Expertise/assistance technique dans le cadre de l'action de soutien financée par l'UE au bénéfice de l'ENAD, services du Ministère de la Défense de la République d'Egypte

TERMES DE REFERENCE 202408

EXPERTISE TECHNIQUE – ACQUISITION D'UN NAVIRE SAR 50M

LIMITE DE CANDIDATURE
30 Mars 2025

DURÉE DE LA MISSION
Long Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE
Afrique

Pays ou zone de mise en œuvre du projet : Egypte

Qualité : Senior

Nombre d'expert(e)s : 1

Objet de la mission : Expertise/assistance technique dans le cadre de l'action de soutien financée par l'UE au bénéfice de l'ENAD, services du Ministère de la Défense de la République d'Egypte

Durée estimée : Expertise perlée

Lieu d'exécution : France/Egypte

Dates : à compter de février 2025, livraison du vaisseau et des prestations en fin 2028

Projet et contexte

Afin de soutenir les efforts déployés par le gouvernement égyptien pour obtenir une gestion des frontières fondée sur les droits et axée sur la protection, le projet vise à renforcer la capacité de la marine et des gardes-frontières égyptiens à mener des opérations de surveillance des frontières et de recherche et de sauvetage (SAR) sur terre et en mer, conformément aux obligations nationales et internationales, aux normes relatives aux droits de l'homme, aux normes relatives à l'environnement ou encore aux approches axées sur la protection des migrants. Il est mené en partenariat par IOM Egypte et CIVIPOL.

Pour les besoins d'acquisition d'équipements, un comité technique composé des représentants de CIVIPOL et

de l'assistant à maîtrise d'ouvrage analyse les demandes des bailleur et utilisateurs finaux, définit une proposition d'équipement nécessaire à un système de SAR en mer, émet des avis techniques, recommandations et calendrier de mise en œuvre, valide les documents d'acquisition.

Il définit et affine les résultats attendus de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les divers lots à acquérir et contrôle la mise en œuvre des activités convenues.

Le comité technique valide ou soumet au Comité de pilotage en regard des objectifs du projet les propositions et documents de mise en œuvre du projet notamment quant à la chaine d'acquisition d'équipement.

Enjeux et objectifs du programme d'équipement

Le projet vise à la mise en place d'un système de surveillance aux frontières et de moyens SAR terrestres ou maritimes ainsi que les formations correspondantes (mise en œuvre des moyens, qualification opérationnelle et maintenance).

En coordination et sous le contrôle de l'expert résident au Caire, contribution aux échanges avec les divers acteurs de l'activité dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage.[PB1]

La définition du besoin, la rédaction des spécifications techniques et la supervision des production, livraison, installation nécessitent un suivi particulier, en lien avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre.

Mission et objectifs

Missions et résultats attendus

La mission consiste, sur demande du responsable de projet ou de l'expert résident au Caire, à apporter l'expertise nécessaire pour tout aspect lié au processus de choix de solutions, délivrance (préparation, réalisation) des équipements et/ou systèmes.

L'expert/e s'engage à contribuer personnellement à la bonne réalisation du projet par la mise à disposition de ses connaissances. Il s'engage également à restituer les informations jugées utiles à la réalisation du projet et la meilleure compréhension de son environnement, notamment au travers de rapports d'expertise ponctuels, dans le but d'identifier au mieux les enjeux et les éventuelles difficultés dans la conduite du processus.

L'expert/e assistera l'expert résident au Caire par la transmission d'informations techniques et sectorielles, la sollicitation lorsque nécessaire de ses connaissances et réseaux, la rédaction et révision des documents relatifs à l'activité nécessaires à la mise en œuvre du projet.

A cette fin, il pourra être amené à participer au Comité d'arbitrage technique et Comités d'évaluation des appels d'offre.

Au regard de sa connaissance du secteur, des solutions disponibles et des capacités de financement du projet, l'expert contribuera notamment sur les points suivants :

- Expression de besoin capacitaire et identification des solutions disponibles,
- Doctrine d'emploi, organisation & SOPs usuelles, recommandations d'ajustement,
- Nature et adéquation des solutions proposées,
- Identification des services et conditions de mise en œuvre nécessaires dont MCO,
- Définition et évaluation solutions envisagées notamment quant aux prestations accessoires dont les formations opérationnelles,
- Analyse, ajustement jusqu'à consensus du comité d'arbitrage technique des solutions et de leur transcription en documents du projet (présentations, acquisitions, restitutions et rapports)

- En coordination et sous le contrôle de l'expert résident au Caire, suivi et évaluation des prestations et productions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du calendrier d'exécution, discussion des livrables jusqu'à l'obtention d'un avis technique favorable, définition des mesures palliatives possibles. Notification à l'attention du Comité de pilotage des points d'attention et besoins d'arbitrage.

Stratégie de durabilité

Pour toute autre contribution nécessaire à la réalisation de la mission (recommandations, visites sur sites, etc.) : les travaux prévus seront discutés avec l'expert résident au Caire et le responsable de projet qui pourront décider de leur ajustement afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la mission, de l'adéquation aux objectifs du projet, du respect des conditions de mise en œuvre.

L'expert/e contribuera, d'une part, à la poursuite du renforcement des relations de confiance avec le bénéficiaire et, d'autre part à la promotion des prestations d'expertise et conseil, la bonne gestion des activités du projet et à l'identification et l'anticipation de potentielles difficultés techniques. Il contribuera de même à la promotion des usages professionnels et à la construction d'une compréhension commune des cultures et contraintes des divers acteurs. Il contribuera enfin à la construction progressive d'une culture de travail en commun.

L'expert contribuera enfin à la consolidation d'une relation de confiance et à une culture commune de travail au sein du Comité d'arbitrage technique.

Moyens mis à disposition

L'expert résident au Caire sera l'interlocuteur principal qui fournira les informations nécessaires à la bonne compréhension et la meilleure mise en œuvre du projet.

Le prestataire fournira les moyens financiers et techniques requis pour accomplir efficacement les tâches qui lui sont confiées.

L'expert résident au Caire demandera la validation a priori par le responsable de projets des missions nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Informations pratiques

Conditions d'exécution

Un maximum de 30 jours de prestation réparti sur l'ensemble du programme d'activité, en distanciel ou en présentiel (incluant le cas échéant la participation à des missions à l'étranger).

L'exécution des missions sera planifiée avec l'expert résident CIVIPOL au Caire.

L'expert/e rend compte de ses activités à l'expert résident et, lorsque nécessaire, au responsable de projet.

L'offre commerciale peut prévoir l'intervention d'un ou plusieurs expert(e)s ; elle détaillera le profil et la raison de la mobilisation de chacun d'entre eux.

Le respect des délais d'exécution et échéances opérationnelles convenues avec l'expert principal est une priorité.

Qualifications et aptitudes requises

- Expertise dans le domaine AEM permettant une compréhension des enjeux et besoins des interlocuteurs ;
- Anglais professionnel indispensable, la langue de travail pourrait être le français ;
- La maîtrise de l'Arabe égyptien est un plus ;
- La connaissance des programmes européens est un plus ;
- Excellentes compétences relationnelles ;

- Autonomie, rigueur, sens de l’organisation, aptitude au travail en équipe.

Livrables et conditions financières

Livrables	**Echéance** **(Date ou période)**
Participation active aux Comité d’arbitrage technique et Comités d’évaluation Rapports d’expertise – études – travaux ponctuels (validés par l’expert résident au Caire et/ou le/la Responsable de projet) Feuilles de temps mensuelles signées des représentants de CIVIPOL (modèle fourni par CIVIPOL)	Selon l’activité et les besoins convenus avec CIVIPOL

L’éventuel ajustement des missions pourra être réalisée sur la base de Termes de références contresignés de l’expert et d’un représentant de CIVIPOL.

Procédé de référencement :

- Enregistrer votre profil sur : https://baseexperts.civipol.fr/authentication/signin
- L’offre commerciale sera adressée par e-mail à hage.f@civipol.fr; un curriculum vitae et des exemples représentatifs de prestations réalisées ou références clients seront utiles à un meilleur référencement.

Les candidatures doivent être reçues idéalement avant le 15 février 2025 et seront traitées au fur et à mesure de leur réception.

